

# PLEIN AIR, CHASSE, PÊCHE

ERNIE WELLS  
ernie.wells@quebecormedia.com



## Les Archers ouvrent leurs portes dimanche

E.W. - Le Club des Archers de Rimouski tiendra sa traditionnelle activité portes-ouvertes ce dimanche 19 janvier, de 13 h à 16 h, au local du Club, 350 A, boulevard Arthur-Buies Ouest, à Rimouski. « Pour ceux et celles qui voudront prendre des cours, il y aura des entraîneurs pour leur fournir les informations requises. Et pour quiconque voudrait acquérir un arc, des experts pourront les conseiller sur certains types d'arc et en faire l'essai sur place », explique le président Club, John Ouellet. Les personnes qui voudront s'inscrire au cours PESCOF ; Programme d'éducation en sécurité et en conservation de la faune, dispensé le 26 janvier prochain à 8 h au local du Club, pourront s'inscrire sur place. Ce Cours d'Initiation à la chasse avec arc et arbalète, mène à l'obtention du Certificat du chasseur. L'inscription préalable obligatoire peut se faire à la boutique Caval'Arc, 396, 2e rue Est, à Rimouski, 418 724-4868. Le coût du cours arc et arbalète est de 56 \$, et l'arbalète seulement, 47 \$. Le test pratique est 17 \$. Le nombre de places est limité à 30 candidats.



DÉMISSION

Chronique Jobboom

EMPLOI

Pour d'autres conseils : <http://www.jobboom.com>

## Quitter son emploi sur une note positive

**V**otre nouvel emploi ne correspond pas à vos attentes. Comment le quitter sans vous mettre à dos l'employeur?

Gardez en tête qu'au Québec, le marché du travail est petit. Il est fort probable que vous ayez à travailler de nouveau avec des collègues et des patrons de l'entreprise que vous quittez. Comme pour tous les emplois, il est donc essentiel de démissionner sur une note positive.

### Exprimez votre déception

Peu importe la raison de votre départ, annoncez-le de façon respectueuse. Si votre travail ne correspond pas à la description de tâches initiale, donnez l'heure juste à votre patron. Il aura ainsi une chance de remédier à la situation. Malgré tout, votre emploi ne vous comble pas? Vous pourrez, en démissionnant, lui dire que les changements n'ont rien apporté de mieux.

Lors de votre départ, rencontrez votre patron et expliquez-lui les motifs de votre démission. Par exemple, dites-lui que vous avez trouvé ailleurs un poste qui correspond davantage à vos ambitions ou mieux rémunéré.

N'écrivez surtout pas de lettre, puisque le ton pourrait être mal interprété. Évitez d'être mesquin ou arrogant envers votre patron et vos collègues avant de partir. Si vous laissez votre emploi parce que votre supérieur était trop contrôlant, gardez-le pour vous.

### Et votre carrière?

Si votre curriculum vitae contient un emploi de courte durée, un futur employeur n'en fera pas de cas. Mais si vous cumulez trois postes du genre de façon consécutive, il faut vous attendre à justifier ces départs hâtifs et répétitifs qui peuvent trahir de l'indécision.

Soyez honnête en entrevue : le recruteur devant vous a peut-être, lui aussi, déjà vécu une période professionnelle ponctuée de courts emplois.

### À retenir

- Peu importe la raison de votre départ, annoncez-le de façon respectueuse.
- N'écrivez surtout pas de lettre, puisque le ton pourrait être mal interprété.

[jobboom.com](http://www.jobboom.com)

## Quiconque circule sur le territoire de la ZEC-BSL doit s'enregistrer

Quiconque circule sur la ZEC Bas-Saint-Laurent, doit maintenant s'enregistrer, et en tout temps de l'année.

ERNIE WELLS

« Cette nouvelle mesure veut quantifier le taux d'utilisation du territoire et identifier les activités pratiquées lors de la saison froide », explique le directeur général, Peter Camden. « Pour circuler en VTT, motoneige, séjourner en chalet, et même faire de la raquette, un membre détenteur d'un forfait saisonnier valide peut s'enregistrer pour l'hiver; du 1 décembre au 31 mars. Celui qui détient un forfait de chasse du petit gibier, peut s'enregistrer pour la saison hivernale correspondant à l'espèce convoitée; jusqu'au 15 janvier pour la gélinotte et au 31 mars pour certaines espèces. Le membre dépose son enregistrement complété à la fin de la saison visée dans un dépôt autorisé. Un membre détenteur d'un forfait de pêche valide doit s'enregistrer à chaque expédition pour la pêche d'hiver; trois plans d'eau sont autorisés, et remettre son enregistrement complété à la fin de son expédition dans un des dépôts autorisés », explique M. Camden

### Non-membre

Le non-membre qui circule ou fait une activité récréative doit s'enregistrer à chaque séjour, et remettre son enregistrement dès la fin de son séjour chez un commerçant autorisé. Aucun frais n'est exigé pour circuler entre le 1 décembre et le 31 mars. Des

frais s'appliquent pour la pêche blanche et la chasse. Un non-membre qui veut pratiquer la pêche blanche doit s'enregistrer à chaque expédition, déboursier 15 \$ et remettre son enregistrement à la fin de son séjour dans un dépôt autorisé. Les lacs ouverts à la pêche d'hiver du 10 janvier 2014 au 3 mars, sont les Lacs des Eaux-Mortes, Prime-Huron et Chic-Chocs et accessibles les vendredis, samedis et dimanches seulement.

Le président Guillaume Ouellet, précise que la ZEC-BSL a les autorisations requises de Faune et Parcs Québec qui obligent les usagers à s'enregistrer. Des auxiliaires et des Agents de protection de la faune, assureront le respect de la réglementation. Un contrevenant est passible d'une amende de 250 \$. L'enregistrement obligatoire vise aussi à assurer la sécurité des quelque 300 chalets et éviter les vols et les actes de vandalisme.

Les enregistrements et dépôts autorisés sont: Dépanneur Mont-Lebel; Dépanneur du Coin, à Les Hauteurs; Toit des Magasineux, à Trinité-des-Monts; Amqui Chasse et Pêche; à l'Épicerie Lagacé, à l'Ascension de Patapédia; à l'Auberge l'Ambassadeur, à Amqui et PRONATURE Rimouski. « Il sera possible, selon certaines modalités, de s'inscrire par téléphone au bureau de Rimouski au 418 723-5766. Les chemins forestiers ne seront pas déneigés. Nous suggérons aux utilisateurs du territoire d'informer une personne de leur destination », recommande Peter Camden.

## Cours de montage de mouches

Les moucheurs pourront donner une autre dimension à leur sport en fabricant leurs propres mouches artificielles.

ERNIE WELLS

Claude Desrosiers, de l'Atelier du Moucheur, à Rimouski, confirme que des cours de montage de mouches seront dispensés au pavillon communautaire du district de Ste-Agnès Sud, les samedis, de 9 h à 12 h, à partir du 25 janvier. La durée de la formation est de 24 heures, soit huit cours de trois heures.

« Les techniques de montage enseignées serviront autant au pêcheur de truite que de saumon. Il y apprendra à confectionner les modèles les plus populaires dont les Mickey Finn, 13 A, Muddler Minnow, Hornberg, Wolly Bugger, Blue Charm, ainsi que les Rats,

Bombers et autres », précise le moniteur et moucheur Claude Desrosiers.

### Places limitées

« L'inscription est de 80\$. Un "kit" complet pour fabriquer les mouches peut être fourni à l'élève pour 95 \$ et il le conserve. L'ensemble comprend les outils, hameçons, poils, plumes, fils, etc. Pour les élèves qui ont déjà un équipement de base, le coût des matériaux pourra être ajusté, en fonction de ce qu'ils possèdent déjà », ajoute le professeur.

Les futurs moucheurs s'inscrivent directement à l'Atelier du Moucheur au 418 722-6993. Un conseil, faites vite, les places sont limitées. Les amateurs noteront aussi que les cours de lancer à la mouche et de lancer Spey; canne à deux mains; reviendront au printemps. Les intéressés peuvent déjà se renseigner auprès de Claude, au même numéro.